

## Décision N°2017-63

- ✓Vu la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,
- ✓Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓Vu le Décret n°2010-656 du 11 juin 2010 relatif aux pôles d'activité clinique ou médico technique dans les établissements publics de santé,
- ✓Vu l'article L-6146-1 du Code de la Santé Publique,
- ✓Vu la proposition de Monsieur le Dr Salem, Président de CME,

### Le Directeur décide :

#### Article 1 :

Madame le Dr Camille Mazière est nommée chef du pôle Chirurgie- Gynécologie Obstétrique – Soins critiques – Consultations.

#### Article 2 :

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017

#### Article 3 :

La présente décision sera rendue publique par voie d'affichage à la Direction et sur les sites intra et internet du Centre Hospitalier.

Fait à Aubagne, le 25 septembre 2017

Le Directeur par intérim,

F. ARNOUX

#### Destinataires :

- Dr Mazière
- Direction des Affaires Médicales
- Trésorier

